

Procédures d'inscriptions pour la saison été 2019

Inscriptions en ligne:

À partir de lundi 7 janvier jusqu'au mardi 24 janvier, 2019. [Cliquer ici](#)

Toute inscription en ligne devra être payée par carte de crédit (**Visa** et **Mastercard** sont les cartes acceptées) et vous devez avoir votre carte du citoyen ou carte non-résident.

Les anciens ou nouveaux joueurs nés à partir de 2010 et tous les anciens joueurs ayant une photo de passeport expirée ([cliquer ici pour consulter la liste](#)) doivent obligatoirement se présenter en personne lors des soirées d'inscription pour le renouvellement de photo. Ces personnes ne peuvent pas s'inscrire en ligne.

Soirées d'inscriptions

Valleyfield	Centre sportif et culturel de St-Timothée 4949, Boul. Hébert Salaberry-de-Valleyfield, P.Q. Secteur St-Timothée, J6S 6C2	23 et 24 janvier
		18h00 à 21h00

SVP LIRE ATTENTIVEMENT: NOUS NE POURRONS PAS TRAITER L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT S'IL MANQUE DES DOCUMENTS

L'association de soccer Valleyfield tentera d'accommoder chaque enfant. Toutefois, les places sont limitées et nous ne pouvons garantir l'acceptation de chaque inscription. Les dates d'inscriptions seront considérées.

Pour favoriser des équipes bien réparties et équilibrées, aucune demande particulière de la part du joueur désirant sélectionner son entraîneur, son équipe ou ses coéquipiers ne sera considérée. Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.

Tous les bénévoles, sans exception, doivent se soumettre à la politique de VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES.

Politique de remboursement:

Toute demande de remboursement devra être adressée par courriel à : info@soccervalleyfield.com

Dans l'éventualité où le Club ne peut former une équipe dans une catégorie, la totalité des frais d'inscription sera remboursée.

Le délai pour effectuer un remboursement accordé par le Club est de 30 jours.

Les remboursements des frais d'inscriptions s'effectuent de la façon suivante :

Du 7 février 2018 au 7 mars 2018 : Remboursement à 85% du coût des frais d'inscriptions;

Du 8 mars 2018 au 8 avril 2018 : Remboursement à 40% du coût des frais d'inscriptions;

Du 8 avril 2018 au 20 mai 2018 : Remboursement à 30% du coût des frais d'inscriptions;

Après le 21 mai 2018 : Aucun remboursement.

Raisons médicales : Pour des raisons médicales, le remboursement de l'inscription se fait selon les critères suivants : (la demande doit être accompagnée d'un billet du médecin) :

Avant le 30 juin 2018 : Remboursement à 50%

Entre le 1er et 31 juillet 2018: Remboursement à 25%

Après le 1er août 2018 : Aucun remboursement.

Renonciation & Assurances:

Le joueur, parent ou tuteur est d'accord que l'association de soccer Valleyfield, ses administrateurs, ses bénévoles, ses équipes, ses officiels et ses membres ne seront pas tenus responsables de toute blessure ou accident avant durant ou après tout match, session d'entraînement ou activité d'équipe du Club, ni lors du déplacement à un match, session d'entraînement ou activité d'équipe du Club.

Tous les joueurs sont couverts par des assurances avec la Fédération de Soccer du Québec (FSQ). SVP contacter le Club pour des informations supplémentaires ou des réclamations.

Équipement:

Un uniforme est fourni à tous les joueurs (maillots, culotte courte et bas).

- *sauf senior mixte récréatif (maillots seulement)*

Frais de Préformation:

Une indemnité de préformation sera exigible à chaque fois qu'un joueur change de club de soccer tel que défini dans les Règles de fonctionnement de la Fédération.

Les frais de préformation sont les suivants: un montant de 150\$ sera facturé pour chaque année que le joueur a passé en AAA et 100\$ pour chaque année que le joueur a passé en AA.

Les frais de préformation ne seront pas facturés au joueur, si le joueur en question présente une lettre d'exemption de son Club précédent disant que les frais de préformation ne seront pas facturés au Club receveur.

SVP contacter votre club avant de prendre la décision de changer de club afin d'assurer qu'aucun frais de préformation vous sera facturé.

Catégorie	Année de Naissassance	Saison	Prix
Récréatif			
U3-U4 (initiation)	2016-2015	Mi-juin à mi-aout	75,00 \$
U5 à U12	2014-2007	Intérieur : février à avril** Extérieur : fin mai à mi-aout	175,00 \$
Senior mixte	2000 et moins	Fin mai à fin aout	140,00 \$
Compétitif A et AA*			
U9 à U18	2010 à 2001	Intérieur : février à avril** Extérieur : mai à septembre	275,00 \$
Senior	2000 à 1967	Extérieur : Mai à septembre	275,00 \$

** Des frais d'inscription de 50\$ seront ajoutés pour les joueurs AA.*

*** Les stages intérieur d'hiver sont un bonus.*

Note : Contrat de location de gymnase. Le service récréatif et communautaire se réserve le droit d'annuler les activités, et ce, en tout temps.

Escomptes familiales (pour les joueurs de 5 à 18 ans) :

1^{er} enfant de la même famille AUCUN RABAIS

2^e enfant inscrit de la même famille rabais de 10\$

3^e enfant inscrit de la même famille rabais de 15\$

- **aucune escompte familiale pour «inscription en ligne»**

Des frais de retard de 25\$ seront imposés à toute inscription acceptée après 21h00, le 31 mars 2018

Toutefois, les places sont limitées et nous ne pouvons garantir l'acceptation de chaque inscription.

De plus, un délai de livraison d'équipement est à prévoir

En tout temps, veuillez consulter notre site internet (www.soccervalleyfield.com) ou notre compte Facebook (soccer valleyfield rebelles) pour consulter les horaires.